

Courriel : mairie.valojoux@wanadoo.fr - Site : www.valojoux.fr
Mairie 24290 VALOJOUX - Tel. 05.53.50.77.78 - Juin 2016 - n° 52



Plantation des arbres de la Liberté et de la Laïcité – Lundi 29 février 2016

EDITO

Le 29 février dernier, nous avons planté 2 arbres symbolisant la laïcité et la biodiversité.

Bien au-delà d'une plantation symbolique, il s'agissait d'une action citoyenne visant à sensibiliser l'ensemble de notre population, grands et petits, aux enjeux du développement durable, au centre d'une responsabilité collective dans laquelle nous avons toutes et tous un rôle à jouer.

À l'horizon d'une génération, celle de nos enfants ou petits-enfants, c'est possiblement la disparition de 20 à 30% des espèces connues aujourd'hui qui est en cause et qui menace par voie de conséquence l'avenir des générations futures.

C'est un enjeu vital pour notre humanité, pour notre mode de vie qui doit conditionner les choix de développement que nous ferons à court terme.

Ces réflexions nous ont amenés à faire de la préservation de notre biodiversité un axe fort de notre stratégie de développement local.

La biodiversité, c'est la diversité du vivant. Elle intègre la notion d'interactions entre les organismes vivants, dont nous sommes, et l'idée d'une évolution permanente aux plans écologique, économique et social. Nous avons choisi d'agir en faveur de la biodiversité en nous attachant à toutes ses dimensions: diversité des espèces, multiplicité des écosystèmes et particulièrement les relations entre les individus et leur milieu, "leur terroir".

C'est dans cet esprit que nous avons lancé une étude sur les milieux humides du sous bassin du Turançon, en partenariat avec la commune de La Chapelle Aubareil et le Syndicat mixte du bassin de la vallée Vézère.

Nous tiendrons une réunion publique d'information sur le sujet le 7 juillet prochain à 18h à la salle des fêtes de Valojoux, à laquelle nous vous espérons nombreux.

À cette occasion, nous vous préciserons nos objectifs, le calendrier de l'opération et répondrons à vos questions.

Valoriser la biodiversité, c'est aussi partager nos mémoires pour faire vivre notre histoire.

Nathalie MANET-CARBONNIERE

QUOI DE NEUF...

Procès-verbaux

↳ Séance ordinaire du 9 décembre 2015

1. Elections départementales – 2^{ème} tour – 13 décembre 2015

Matin : Jean-Baptiste Dos reis (10h-13h) – Nathalie Manet-Carbonnière (10h-13h) – Jean-Pierre Mege (8h-13h) – Philippe Bastide (9h-13h) – Bruno Bastian (8h-13h)

Après-midi : Eric Veyret (13h-18h) – Mireille Calvo (13h-18h) – Christiane Salviat (13h-15h) – Peggy Gallo (13h-18h) – Nathalie Manet-Carbonnière (15h-18h)

Prévoir un casse-croûte pour le soir pour les gens présents.

2. Achat terrain hangar

Rappel sur la décision d'acquisition des terrains situés à « La Teillède » (lots 2 et 7) du Lotissement de VALOJULX pour la construction du hangar communal pour la somme de 25 780 €.

Il s'avère que les écritures comptables retraçant la réintégration des terrains restants sur le budget annexe du lotissement s'élèvent à 6 458.77 € HT pour le lot n° 2 (terrain à bâtir) et à 2 437.20 € HT pour le lot n°7 (chemin rural). Le coût total pour budget principal s'élève donc à 10 675.76 € TTC (dont TVA 1 779.29 €) pour les deux lots.

Les écritures comptables à faire sur le budget du lotissement et sur le budget principal avant fin décembre pour prévoir en 2016 la clôture définitive et la reprise des résultats du budget du lotissement au budget principal.

Adopté à l'unanimité.

3. SDCI – Proposition 12

Madame le Maire présente le projet de Schéma Départemental de coopération Intercommunale (SDCI) :

Proposition n°12 - Fusion du SMD3, du SMICTOM de Montpon-Mussidan, du SMICTOM de Vergt, du SYGED, du SMICTOM du Périgord Noir, du SMCTOM de Nontron et du SMCTOM de Thiviers

A l'unanimité : avis favorable.

4. SDCI – Proposition 36

Madame le Maire présente le projet de Schéma Départemental de coopération Intercommunale (SDCI) :

Proposition n°36 - Dissolution SI d'études, de travaux, de gestion et d'irrigation du canton de Montignac

A l'unanimité : acceptation dissolution du SI d'irrigation du canton de Montignac.

5. SDCI – Proposition 27

Madame le Maire présente le projet de Schéma Départemental de coopération Intercommunale (SDCI) :

Proposition n°27 - Fusion du SIAEP de Manaurie, du SIAEP de Saint Léon sur Vézère, du SIAEP de Sainte-Alvère-Lalinde-nord et du SIAEP de Trémolat-Calès

A l'unanimité : refus fusion des SIAEP de Manaurie, de St Léon sur Vézère, de Ste Alvère-Lalinde-nord et de Trémolat-Calès et souhaite conserver le SIAEP de St Léon sur Vézère en l'état.

6. SDCI – Proposition 40

Madame le Maire présente le projet de Schéma Départemental de coopération Intercommunale (SDCI) :

Proposition n°40 - Fusion du Syndicat Intercommunal de voirie forestière DFCI de la forêt Barade, du syndicat Intercommunal de la défense de la forêt contre l'incendie de la double, du syndicat intercommunal de défense de la forêt contre l'incendie de Vergt, du Syndicat intercommunal de DFCI de voirie forestière de Villamblard, du syndicat intercommunal de DFCI du Landais et du Syndicat intercommunal de développement forestier des Coteaux du Périgord.

A l'unanimité : refus de la fusion de l'ensemble des syndicats intercommunaux de voirie forestière et de DFCI en un seul syndicat départemental et conservation du syndicat intercommunal de voirie forestière DFCI de la forêt Barade en l'état dans aucune modification géographique.

7. Dossier hangar communal

Madame le Maire présente à l'assemblée les différentes candidatures pour la maîtrise d'œuvre pour la construction du hangar communal.

A l'unanimité est retenu Monsieur Jérôme MONTEIL, qui sera chargé d'assurer les missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce projet. Le Conseil municipal mandate Madame le Maire pour signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces afférentes à ce projet

Quelques aménagements sont à prévoir : aire de lavage, hauteur de la porte d'entrée, création d'un atelier, un coin sanitaire. L'APS sera prêt pour début janvier 2016.

8. Orientations budget 2016

- Terrassement parking du vieux cimetière : 3 264 € TTC
- Reprofilage terrain de pétanque : 1 766.40 € TTC
- Voirie (route bourg-la Pendule, patte d'oie la Poularie, route Pendule vers Poularie, route Fraysse chez Sanson, route Fraysse chez Deschamps, route Prandie basse du parking de chasse au carrefour du Masnègre) : 31 964.64 € TTC
- Installation parabole salle des fêtes par David Roulland : 471 € TTC. Le Comité des fêtes a déclaré en prendre la moitié à sa charge, l'autre moitié par la pétanque.

9. Rapport d'activités CCVH et SPANC

Adopté à l'unanimité

10. Divers

- Bornage terrain AVEZ le 10 décembre à 14h avec les propriétaires et le géomètre.
- Sondage terrain hangar le 14 décembre.
- Cérémonie pour Madame Richez : attente confirmation d'une date.
- Accueil des nouveaux arrivants le 10 janvier à 11h avec les associations
- Repas des aînés le 10 janvier à 12h
- Vœux le 10 janvier à 17h
- le 29 février : manifestation avec les enfants des écoles pour planter 2 arbres à la salle des fêtes. S'en suivra une conférence sur la laïcité.

↳ Séance ordinaire du 8 Février 2016

1. Délibération pour participation charges locataires

Préparer la révision des montants à appeler dans les charges de chauffage 2015.

2. Délibération acquisition terrain Monsieur et Madame AVEZ

Nomination d'un adjoint pour la signature sur l'acte administratif. Madame le Maire propose les services de Monsieur Jean-Pierre MEGE.

Adopté à l'unanimité.

3. Délibération d'autorisation d'engagement des crédits budgétaires au budget avant le vote du BP 2016

Adopté à l'unanimité.

4. Indemnités Maire et adjoints

Application de la loi du 31 mars 2015 à compter du 1^{er} janvier 2016. Obligation de passer l'indemnité du maire au taux maximal de 17 %. Madame le Maire propose de maintenir les indemnités des adjoints au taux de 6.6 % de l'indice 1015 pour un montant brut de 250.90 €.

Adopté à l'unanimité.

5. Orientations budgétaires 2016

- Eglise : signature de l'ordre de service du maître d'œuvre, estimatif travaux : clocher, restauration intérieure, et confection du dossier pour subventions.
- Hangar communal : validation APS en attente du dépôt du dossier de permis de construire.
- Voirie : coût estimatif 37 000 €
- Zones humides : choix du bureau d'études en cours ; Validation du bureau syndical le 9 février 2016.
- Matériel : compresseur, poste à souder, panneaux signalétiques, téléviseur grand écran, rétroprojecteur.

6. Conférence laïcité du 29 février 2016 à 17h

Prévoir les invitations : mercredi 10 février à 14h.

Prévoir vin d'honneur. Rendez-vous pour les élus à 14h à la salle pour l'organisation de la manifestation.

7. Divers

- Point CIAS : En attente de l'audit et de ses résultats.
- Compteurs Linky : point à faire lors du prochain conseil
- SIVOS : rencontre avec l'inspecteur d'académie. La fréquentation des élèves est basse mais les postes sont maintenus pour l'instant. Cependant, rien ne reste sûr pour l'avenir.
- Taxe des ordures ménagères : pas d'augmentation pour 2016. La réunion du SICTOM à Valojoux prévue en avril est reportée.

↳ Séance ordinaire du 1^{er} mars 2016

1. Vote CA 2015 et comptes de gestion 2015

- Lotissement : résultat + 31 888.14 €.
- Assainissement : résultat – 5 515.46 €.
- Commune : résultat + 75 077.75 €.

Adoptés à l'unanimité

2. Orientations budgétaires 2016

Sans objet, taux inconnus

3. Compteurs EDF Linky

Description des compteurs EDF Linky. Préparation d'un envoi d'information à la population.

4. Divers

Réunion publique SICTOM : lundi 25 avril à 18h, salle des fêtes.

↳ Séance ordinaire du 23 mars 2016

1. APD Hangar communal

Lecture de la notice explicative sur la construction du hangar réalisée par le maître d'œuvre incluant un bloc sanitaire et un local à archives. Présentation de l'implantation de la bâtisse et de la citerne de réserve d'eau incendie, mettant en exergue un dénivelé de 1.80 à 2m (à inclure dans les travaux).

Demande auprès du Conseil départemental pour regrouper les deux lignes de subventions demandées, à savoir celle pour le local à archives et celle pour la construction du hangar. Le plan de financement des travaux est adopté à l'unanimité. Discussion est engagée sur l'assainissement et certains matériaux, décision sera prise après étude et analyse des coûts.

Le permis de construire va être bientôt déposé, les dossiers de subventions vont être préparés, ainsi que la publication pour lancer le marché.

Par ailleurs, suite à une rencontre avec la famille, la commune a fait une proposition pour l'achat du bâtiment et du pré d'Alain pour 120 000 – 130 000 €. Les discussions sont engagées, nous aurons des réponses dans les prochains mois.

2. Clôture du budget Lotissement

Projet de délibération pour la clôture du budget Lotissement qui dégage un excédent de fonctionnement de 31 888.14 € qu'elle propose d'affecter au compte 002 (Excédent de fonctionnement) en recettes de fonctionnement sur le budget principal, ce qui permettra de dégager une enveloppe plus importante pour les réalisations d'investissement.

Adopté à l'unanimité

3. Orientations budgétaires 2016

Présentation du projet du BP 2016 avec explication de l'affectation du résultat. Discussions sur les contingents et les subventions communales. Les associations doivent fournir le bilan financier 2015.

Présentation du projet de BP 2016 Assainissement.

4. Vote des taux des quatre taxes 2016

Présentation de l'état des notifications reçu par les services de l'Etat. Il est proposé de ne pas augmenter les taux pour 2016.

Adopté à l'unanimité

5. Compteurs Linky

Compte-rendu de la réunion de Brive. Réunion publique le Jeudi 21 avril 2016 à 18h à la salle polyvalente de Plazac (info à mettre sur le camembert et sur le site).

6. Divers

- Finalys : rendez-vous le mercredi 11 mai 2016 à 14h à la mairie
- Embellissement de l'entrée du bourg face l'église et jardinières avec plantes retombantes

↳ Séance ordinaire du 6 avril 2016

Madame le Maire ouvre la séance et demande au Conseil municipal de pouvoir rattacher une délibération pour l'acquisition du bâtiment appartenant à Alain SANFOURCHE.

Vu la rencontre en date du 11 mars 2016 en présence de Monsieur LE DEVEHAT Emmanuel et Monsieur et Madame SANFOURCHE Yannick et vu la proposition réitérée pour un montant de 120 000 € net vendeur concernant la propriété de Monsieur SANFOURCHE Alain, la commune de Valojoux se porte acquéreur de l'ensemble immobilier situé au lieu-dit « Le Moulin de Lagorce », cadastré section ZE n° 4 pour une contenance totale de 15 680 m² comprenant une surface en zone N de 8 354 m² et une surface en zone UB (dont l'ensemble bâti) pour 7 224 m².

Le Conseil municipal autorise le rattachement de cette délibération à la présente séance et autorise Madame le Maire ou son représentant à œuvrer sur les actes.

1. Contingents et subventions communales 2016

Organismes	Montants	Vote
SDIS	7 737.00 €	Pour à l'unanimité
SIVOS Vallée Vézère	38 090.73 €	Pour à l'unanimité
Syndicat Moyenne Vallée Vézère	1 513.50 €	Pour à l'unanimité
Syndicat Voirie Forestière	400.00 €	Pour à l'unanimité
SIAS	5 250.00 €	10 pour ; 1 contre (Gilles Bouny)
ATD	850.00 €	Pour à l'unanimité
SIVS Montignac	1 300.00 €	Pour à l'unanimité
ADRAD	153.00 €	Pour à l'unanimité
Chorale Les Lundis chantants	153.00 €	Pour à l'unanimité
Comité des Fêtes	1 000.00 €	Pour à l'unanimité
ESM – Ecole de rugby	153.00 €	Pour à l'unanimité
ESM – Ecole de foot	153.00 €	Pour à l'unanimité
Poterie Au grès du feu	153.00 €	10 pour ; 1 contre (Odile Roux)
Groupe spéléo de la Vézère	153.00 €	Pour à l'unanimité
Coopérative scolaire	300.00 €	Pour à l'unanimité
Arrapida	153.00 €	Pour à l'unanimité
Budget Assainissement	4 617.46 €	Pour à l'unanimité

2. Affectation du résultat 2015 - Commune

Madame le Maire informe l'assemblée du résultat du CA 2015 de la commune faisant ressortir en Fonctionnement un excédent de 113 980.09 € dont elle propose d'affecter la somme de 95 601.82 € en recettes d'investissement au compte 1068 pour l'équilibre de la section ; la différence, soit 18 378.27 € sera affectée au compte 002 en recettes de fonctionnement, somme à laquelle il faudra ajouter le résultat de clôture de l'exercice 2015 du budget annexe du Lotissement « La Teillède » pour la somme de 31 888.14 €.

Adopté à l'unanimité

3. Affectation du résultat 2015 - Assainissement

Madame le Maire informe l'assemblée municipale du résultat du CA 2015 du Service Assainissement « Les Bories » de Valojoux, faisant ressortir en Exploitation un résultat positif de 1 274.87 € qu'elle propose la somme d'affecter intégralement au compte 1068 en recettes d'Investissement au budget primitif 2016 pour l'équilibre de la section.

Le document fait également apparaître un déficit d'Investissement de 6 790.33 € qu'elle propose d'affecter au compte 001 en dépenses d'Investissement au BP 2016.

Adopté à l'unanimité

4. Budget primitif 2016 - Commune

Madame le Maire expose le contenu du budget principal de la commune de Valojoux au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice **2016**, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	451 510.54 €	451 510.54 €
Exploitation	353 349.82 €	353 349.82 €
TOTAL	804 860.36 €	804 860.36 €

Il est précisé que le budget primitif de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

5. Budget primitif 2016 - Assainissement

Madame le Maire expose le contenu du budget du Service Assainissement « Les Bories » de Valojoux au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice **2016**, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	12 530.33 €	12 530.33 €
Exploitation	10 157.46 €	10 157.46€
TOTAL	22 687.79 €	22 687.79 €

Il est précisé que le budget primitif de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature M4.

6. Divers

- Arrêté du PRI

LE SAVIEZ-VOUS ?...



PLU Intercommunal

La communauté de communes engage l'élaboration d'un PLUI qui viendra remplacer le plan local d'urbanisme de la commune.

Jusqu'à présent, chaque commune possédait son propre document d'urbanisme avec, pour chaque cas, des règles différentes. Dans un souci d'harmonisation, le conseil communautaire et les communes membres de la CCVH ont fait le choix de poursuivre l'exercice de la compétence élaboration des documents d'urbanisme au niveau intercommunal.

Ainsi, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme engage l'élaboration d'un **PLU Intercommunal** unique qui couvrira ses 28 communes (Audrix et Limeuil, intégrant la collectivité en janvier 2017, sont dès à présent pris en compte).

Elaboré à cette échelle, en collaboration avec les 28 communes et en concertation avec l'ensemble des acteurs, des partenaires et des habitants, il constituera le nouveau document de planification de référence, pour le développement de notre territoire, plus lisible et plus cohérent.

L'élaboration du PLU Intercommunal prendra au moins 3 ans, le plan local d'urbanisme de la commune reste en vigueur jusque-là.

Une large concertation est prévue tout au long de l'élaboration : plaquette d'information, réunions publiques, ateliers thématiques, **cahier de concertation à la mairie**, site internet et blog dédié (<http://www.cc-valleedelhomme.fr/plu-intercommunal/blog/>).

Pour s'informer sur l'avancement du dossier : www.cc-valleedelhomme.fr/plu-intercommunal/



Réunions publiques

- **Jeudi 23 juin 2016 à 20h30** - Auditorium du Pôle international de la Préhistoire - Les Eyzies.
- **Mardi 28 juin 2016 à 20h30** - Salle des fêtes - Montignac

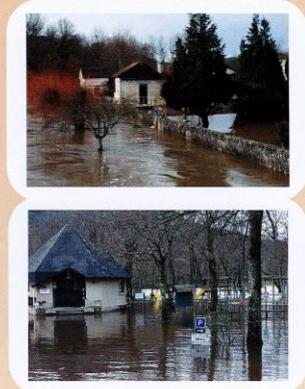


LE RISQUE INONDATION EN DORDOGNE



En France, une commune sur trois est concernée par le risque inondation.
Face à ce risque, dont les dégâts sont estimés en moyenne à 250M€ par an, l'État investit sur des études relatives aux phénomènes d'inondation.
En Dordogne, plus de 200 communes sont concernées par ce risque.
Différents atlas déterminant le risque inondation ont été élaborés et de nombreux PPR approuvés (162 à ce jour).

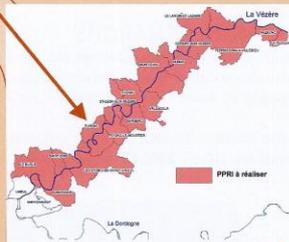
Les services de l'État approfondissent actuellement leurs connaissances en lançant une étude portant sur la révision des **Plans de prévention du risque inondation (PPRI)** pour **17 communes** riveraines de la Vézère.



POURQUOI UN PPRI ?

Les objectifs d'un PPRI sont de :

- mieux connaître les phénomènes locaux d'inondation,
- préserver le champ d'expansion des crues en maintenant le libre écoulement des eaux,
- définir des actions en vue de protéger les personnes et les biens,
- sensibiliser et informer la population sur le risque et les moyens de s'en protéger.



DEMARCHE D'UN PPRI

L'étude se déroule en association avec les collectivités territoriales et en concertation avec la population et les principales étapes sont les suivantes :

- Prescription du PPR par le Préfet par arrêté,
- La DDT est chargée d'instruire et d'élaborer le projet,
- Réalisation de l'étude et de la cartographie (voir détail au verso),
- Consultation des conseils municipaux,
- Le projet de PPR est soumis à enquête publique,
- Le PPR est ensuite approuvé par le préfet après modifications éventuelles pour tenir compte des observations et avis du commissaire enquêteur.
- Après approbation, **le PPR vaut servitude d'utilité publique.**



REALISATION DE L'ETUDE : 3 PHASES ESSENTIELLES

DEFINITION DES ALEAS

- Recherche d'informations sur les crues anciennes et détermination de la ligne d'eau de l'événement de référence,
- Topographie sur l'ensemble du terrain,
- Cartographie des hauteurs d'eau, des vitesses et des aléas pour la crue de référence.



Exemple de carte produite

DEFINITION DES ENJEUX

- L'élaboration des enjeux a pour objectifs :
- l'identification d'un point de vue qualitatif des **enjeux existants et futurs**,
 - l'orientation des prescriptions.
- La détermination des enjeux sera réalisée à partir :
- d'une **enquête auprès des élus**,
 - de l'**examen des documents d'urbanisme**,
 - de **visites de terrain complémentaires**.



Exemple de carte produite

ETABLISSEMENT DU ZONAGE

- Par croisement des aléas et des enjeux, élaboration d'un zonage et de son règlement déterminant :
- Une zone rouge à caractère d'interdiction de constructions nouvelles,
 - Une zone bleue urbanisable avec prescriptions.



Exemple de carte produite

ETAT ACTUEL DE LA DEMARCHE

La première phase concernant l'identification des aléas (informations historiques et acquisition topographique d'ensemble) a démarré. Différentes personnes (bureau d'étude Antéagroup) seront amenées à avoir des contacts avec les riverains du cours d'eau dans le cadre de cette étude. Il est demandé de leur réserver le meilleur accueil possible et de leur communiquer toutes les informations sur les inondations passées pouvant être utiles à l'analyse.

Si vous possédez des photographies illustrant ces événements dans le bassin étudié, n'hésitez pas à les transmettre à : **DDT DORDOGNE - SEER - Pôle risques et gestion du DPF - cité administrative - 24024 Périgueux Cedex**



Les conclusions de chacune des phases feront l'objet de rendus concertés avec les élus et l'ensemble de la population (au moyen notamment de plaquettes d'information). Tous les documents élaborés seront également disponibles sur le site Internet des services de l'Etat en Dordogne : <http://www.dordogne.gouv.fr>

Etude de conservation et valorisation des milieux humides du Turançon

Les communes de La Chapelle Aubareil et de Valojoux, en collaboration avec le syndicat mixte de Bassin Versant de la Vézère en Dordogne (SMBVVD) ont demandé une étude sur la gestion et la valorisation des milieux humides du bassin versant du Turançon.

Accompagné de nombreux partenaires techniques, des bureaux d'études ont été missionnés afin d'établir un programme d'actions mettant en adéquation les usages et activités recensés sur la vallée avec les principaux enjeux environnementaux identifiés.

Nous vous invitons à une réunion publique le **Jeudi 7 juillet 2016 à 18h à la salle des fêtes de Valojoux** pendant laquelle les bureaux d'études vous présenteront la démarche.

Toute remarque et tout questionnement que vous pourriez avoir seront pris en considération et nous tenterons d'y répondre au mieux. Nous souhaitons aussi faire appel à la mémoire collective afin de recueillir les éléments historiques qui permettront de mieux connaître le contexte du Turançon (moulins, cultures, emplacement du cours d'eau...).

Nous espérons vous compter parmi nous pour cet événement qui tend à valoriser notre territoire.

Procédure de reprise des tombes en déshérence au vieux cimetière de Valojoux

Nous venons de clôturer la procédure de reprise engagée maintenant il y a 4 ans, procédure mise en place pour 2 raisons :

1. le cimetière n'avait plus beaucoup de place et il n'était pas possible d'étendre ou d'agrandir ;
2. le cimetière avait très mal vieilli et nombre de tombes en état d'abandon étaient devenues dangereuses pour les visiteurs.

Différentes tâches restent maintenant à réaliser pour la finalisation de cette dernière.

Le **Mercredi 11 mai 2016 à 14h**, il a été procédé au constat d'abandon définitif des tombes qui n'ont pas fait l'objet de rénovation suffisante. En conséquence, il y a déchéance des droits octroyés et la commune sera amenée à reprendre les terrains en vue de leurs réattributions.

Les familles disposent de 60 jours à compter d'aujourd'hui pour transférer leurs défunts vers des concessions de famille et reprendre les apprêtements funéraires disposés sur les emplacements.

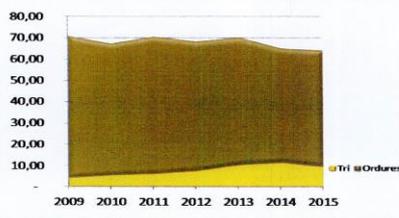
Faute de l'avoir fait dans les délais impartis, la commune y pourvoira d'office et les dépouilles seront transférées dans un tombeau communal dans le plus grand respect.

Si vous avez des questions, contactez le cabinet FINALYS au 03.84.688.777 (finalys@wanadoo.fr) en charge de la procédure.

* Valojoux en chiffres

Poids (en Tonne)

	Ordures	Tri
2009	66,44	4,62
2010	61,98	5,67
2011	64,34	6,49
2012	60,66	7,76
2013	59,74	10,59
2014	53,42	11,74
2015	54,80	9,62
2014/2015	2,6	18,1



Taux de Refus 2014 23,30%
Taux de Refus 2015 19,44%

Ratio: Kg/hab/an

	OM sacs noirs				CS sacs jaunes			
	2012	2013	2014	2015	2012	2013	2014	2015
commune	227,2	223,7	191,5	195,7	29,06	39,6	42,1	34,4
sictom	394	387	384	376	30	34	45	47
département	264	264	264	-	30	30	32	-

* Les Consignes de tri

Tous ensemble, dans le même sac jaune et uniquement dans un sac jaune!
Disponible en mairie

EMBALLAGES MENAGERS VIDE!
RECYCLABLE WASTE COMPLETELY EMPTIED

EMBALLAGES PLASTIQUES
Plastic Packagings

EMBALLAGES ACIER ET ALUMINIUM
Steel/Aluminium (cans, boats, aerosols)

EMBALLAGES CARTONNES
All cardboard packaging

DECHETS RESIDUELS
Non valorisables et souillés

ENFERMES DANS UN SAC
Disponible en mairie

RESTES ALIMENTAIRES ET VEGETAUX:
Pensez au compostage individuel!

BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE

SANS BOUCONS,
COUVERCLES, AMPHOULES,
VASSIÈRE

JOURNAUX, MAGAZINES, REVUES

SANS CARTON,
PLASTIQUE, VERRE

PETIT RAPPEL

Tous les objets qui ne sont pas des emballages, les encombrants et les produits dangereux ont leur place arracheterie!

Déchetterie de MONTIGNAC - Les Combats - 05 53 31 80 83
Lundi - Samedi: 8h00-12h et 13h00-18h; Mercredi: 8h00-12h et 13h00-18h; Jeudi: 8h00-12h00;
Vendredi: 8h00-12h et 13h00-18h; Samedi: 8h00-12h et 13h00-17h; Dimanche et jours fériés: Fermée

INFORMATION - SENSIBILISATION - ACTION

Soutien aux collectivités et aux citoyens concernant les compteurs communicants et leurs impacts en Dordogne

Une législation européenne récente encourage les pays membres à adopter des mesures de meilleure gestion de l'énergie sur le territoire.

Dans cette optique, l'EDF qui en France détient le monopole sur la production et l'achat de l'énergie prend des mesures pour remplacer les compteurs d'électricité et de gaz de ville actuels (compteur mécanique, digital ou numérique garantis 60 ans) par des compteurs communicants dits « intelligents » qui communiquent les données de consommation directement au fournisseur, l'ERDF ou autres fournisseurs. Pour les compteurs d'eau, des modifications pour leur relevé à distance sont également en cours.

L'ERDF détient le monopole pour la gestion, le transport, le service et l'entretien des réseaux d'électricité et de gaz de ville. L'approvisionnement en énergie des transformateurs locaux (boîtes métalliques vertes) jusqu'à votre maison se fait, sur les lignes basse tension, sur les réseaux appartenant aux collectivités territoriales, votre commune (en général).

Les compteurs d'électricité et de gaz de ville appartiennent légalement aux collectivités territoriales, malgré ce qu'en disent EDF et l'ERDF ou leurs installateurs sous-contractés.

Les collectivités territoriales cèdent souvent, par le biais d'une concession, la gestion de leurs réseaux d'énergie à un syndicat d'énergie qui gère l'ensemble des besoins des communes du département, le SDE24 en Dordogne. Celui-ci signe des ententes contractuelles avec les fournisseurs (ERDF etc.).

Les fournisseurs vous approvisionnent et entretiennent les réseaux et vous facturent votre consommation. Les fournisseurs font appel à des sous-contractants pour la plupart des services de dépannage et du remplacement des compteurs.

Les nouveaux compteurs communicants permettent que les relevés de consommation se fassent à distance et transfèrent vos données de consommation par le biais d'ondes semblables à celles des téléphones cellulaires ou de l'internet (pour les compteurs ERDF et Gaz), ou d'ondes radio (pour les compteurs d'eau).

En Dordogne, les nouveaux compteurs communicants se nomment LINKY pour l'électricité et GAZPAR pour le gaz de ville. Divers modèles de compteurs d'eau sont installés par Veolia ou Sogedo.

Ce genre de compteurs communicants a été installé aux Etats-Unis et au Canada depuis 10 ans. De nombreux problèmes sont survenus avec leur installation et leur utilisation, au point que de nombreuses autorités publiques les ont fait retirer.

Pourtant, ils sont maintenant en voie d'installation en France, alors que des pays d'Europe (Allemagne, Belgique, etc.) les ont également refusés malgré la législation européenne (car il existe d'autres alternatives moins problématiques).

En France, notamment dans la région de Lyon, ces compteurs ont été testés en 2011 et là aussi, diverses problématiques se sont présentées, mais sans pour autant enrayer le processus enclenché en l'absence d'études indépendantes démontrant leur innocuité.

Malgré les énoncés médiatiques prometteurs des fournisseurs d'énergie, dont l'ERDF, diverses problématiques apparaissent avec ces nouveaux compteurs :

1. Le risque sanitaire. Le nouveau compteur LINKY injecte des fréquences CPL entre 10 et 500 KHz* (MHz* dans les futures versions), dans des câbles non prévus à cet effet.

Il en résulte une pollution électromagnétique généralisée. Aucune étude d'innocuité n'a été réalisée. Les données sont envoyées vers un concentrateur au niveau des transformateurs, puis vers une antenne relais par micro-ondes pulsées (technologie dont la nocivité n'est plus à démontrer). La pollution qui en résulte s'ajoute à celle qui émane déjà des équipements en usage dans le foyer, sauf que le LINKY ne peut pas être éteint par le client : il fonctionnera 24h/24, 365 jours/365.

2. La violation de la vie privée. L'exploitation informatique des données permet de décoder les habitudes de vie des occupants, ce qui constitue une véritable violation de la vie privée. Rien ne permet d'affirmer qu'ERDF ne vendra pas les données à des prestataires de service ou des administrations.

3. La prétendue gratuité. Les techniciens qui interviennent pour le remplacement des compteurs ne présentent en effet aucune facture. Pour autant, le coût (5 milliards d'euros pour 35 millions de compteurs à changer en France) sera forcément facturé sur les quittances à venir.

4. La surfacturation. L'utilisateur aura-t-il une facture moins élevée ? Rien n'est moins sûr. Le compteur LINKY permet théoriquement à l'abonné de mieux maîtriser sa consommation électrique puisqu'il peut, via internet, la consulter en temps réel. Cependant, le nouveau comptage tient compte du cosinus phi (des puissances actives et réactives) pour mesurer le courant consommé (facturation en KVA* et non plus en KWH*). Il en résultera une augmentation probable de la facture de 15 à 25 % (10 millions de foyers sont concernés).

5. Des pannes électriques et électroniques. Les rayonnements radio injectés peuvent occasionner des pannes dans les appareils connectés au réseau électrique, des déclenchements intempestifs (appareils radiocommandés) et des incendies par court-circuit ou par défaut de branchement adéquat. Ceci a été constaté chez nos voisins anglo-saxons. En aucun cas, ce risque ne doit être pris en charge par l'utilisateur (hors les contrats d'assurance excluent les risques liés aux radiofréquences).

6. La rupture de contrat. Le contrat qui lie EDF à l'utilisateur précise une distribution de courant à 50 Hz et une facturation en KWH. En injectant des fréquences additionnelles, en changeant la facturation, en imposant la collecte des données personnelles et de consommation par un tiers (ERDF), EDF modifie unilatéralement les termes du contrat.

7. La prétendue obligation. La pose du compteur LINKY n'est en aucun cas obligatoire. En fait, les compteurs appartiennent aux collectivités locales et celles-ci peuvent dès lors débattre de la nécessité ou non de les remplacer. Le nombre de communes en Dordogne qui se sont prononcées contre ces installations augmente sans cesse, tout comme en France. Seul le Préfet, dans le cadre d'un recours au tribunal administratif peut enclencher la révision de la délibération prise par une commune.

8. Cumul des pollutions. Les compteurs GAZPAR généreront une pollution similaire à celle des LINKY puisqu'ils utilisent la même technologie ; il n'en va pas de même pour les nouveaux compteurs d'eau qui eux, utilisent une autre technologie d'ondes radio de type FM, moins nocives, bien qu'aussi retransmises par le biais d'antennes permettant un relevé à distance. Toutefois, les compteurs d'eau communicants nécessitent la pose d'une pile avec une durée de vie de 15 ans sur le conduit d'eau dont la nocivité n'a pas été étudiée ainsi qu'un

système d'antenne supplémentaire pour effectuer le relevé à distance. Toutes ces pollutions viennent s'ajouter à celles existantes sans qu'aucune étude sur les effets sur la santé humaine n'ait confirmé leur innocuité. Les enfants, les personnes fragiles et les personnes électrohypersensibles seront les premières affectées.

9. L'assurance des risques. Bien que les collectivités territoriales locales soient propriétaires des compteurs, leurs assureurs ne couvrent pas les dommages physiques et aux biens qui découleraient de ces systèmes émetteurs d'ondes électromagnétiques. ERDF, qui se charge de leur installation sur le réseau basse tension le fait, en vertu de son contrat avec le SDE24 « à ses risques et périls ». Mais ERDF n'a pas d'assurance pour cela. Elle dépend de EDF Assurance, qui de son côté nie toute responsabilité à l'égard des compteurs communicants. Cela laisse les municipalités propriétaires seules à assumer le risque de poursuites éventuelles de la part des assureurs des résidents pour les dommages qu'ils auraient subis suite à l'installation des compteurs communicants.

10. Le gaspillage écologique. En tout, il s'agira de quelques 80 millions de compteurs d'eau, de gaz de ville et d'électricité tout à fait fonctionnels et d'une durée de vie de 60 ans, et qui n'engendrent aucune pollution ni débat conflictuel qui seront peut-être recyclés sans raison valable, engendrant des pertes exponentielles.

Collectif Compteurs Communicants24 -CCC24

Le Cynips du châtaigner est arrivé sur notre commune et communes voisines

Depuis ce printemps, nous pouvons observer des boules ou déformations sur les jeunes pousses de châtaigner de nos bois. C'est encore une calamité qui s'abat sur notre environnement, liée à l'activité humaine. Présent déjà dans les environs de Périgueux l'an passé, nous ne pouvions y échapper cette année. Les conséquences risquent de nous surprendre désagréablement.



Le Cynips du châtaigner (*Dryocosmus kuriphilus* Yasumatsu, 1951 Hyménoptère Cynipidé), appelé aussi Chalcide du châtaignier, est considéré au niveau mondial comme le ravageur le plus important de cette essence. Originaire de Chine, il a été introduit au Japon, en Corée, dans le Sud-Est des Etats-Unis puis en Italie en 2002.

Cet insecte se développe uniquement sur châtaigner. Les larves passent l'hiver dans les bourgeons et provoquent la formation de galles au printemps. Elles s'y nourrissent pendant 3 à 4 semaines, atteignent une longueur de 2 à 3 mm puis entrent en nymphose. Les adultes apparaissent entre fin mai et fin juillet et la ponte commence immédiatement.

Les œufs, insérés à l'intérieur des bourgeons, éclosent au bout de 4 à 6 semaines. Les larves ne peuvent être détectées durant l'automne et l'hiver, jusqu'à la formation des galles au

printemps suivant. Ces galles se forment sur les jeunes rameaux, le pétiole, voire la nervure centrale des feuilles ; elles contiennent une ou plusieurs loges et mesurent 0.5 à 2 cm de diamètre.

Les attaques du Cynips provoquent une diminution de la croissance des rameaux et une baisse de la fructification (jusqu'à une perte de rendement de 50 à 70 % dans la châtaigneraie à fruits). La littérature mentionne des cas de dépérissement et de mortalité liés à cet insecte. Au Japon, ce ravageur est en partie responsable de la diminution de la production de châtaignes (- 50 % en 20 ans).



Gilles Bouny

<http://www.drome.gouv.fr/IMG/pdf/cynips-du-chataigner.pdf>

En cette fin d'hiver, 7 ruches à fort potentiel sont mortes sur le rucher de Puy Lafaye, ce qui fait 50 % de perte, un record en Dordogne ! Nos autres ruchers situés dans des zones voisines sont indemnes et bien portants.

Le diagnostic est imparable : ruches désertes, réserve de nourriture abondante, présence de couvain et absence de cadavres d'abeilles, dans et devant les ruches, il s'agit d'une intoxication aux néonicotinoïdes.

Pourquoi ? Intoxiquées par ce dangereux pesticide qui est un neuro toxique, les abeilles perdent le sens de l'orientation et vont mourir loin de leur ruche. Ce pesticide est présent dans leurs réserves de nourriture, butinées la saison précédente et qu'elles utilisent au cours de l'hiver. Le plus souvent, les dégâts se constatent pendant l'hiver et au début du printemps.

Par ailleurs, nous remarquons également une diminution des autres espèces d'insectes pollinisateurs (bourdons, andrènes) très sensibles aussi à cette toxine.

Dans l'immédiat, c'est une perte sèche et une perte en devenir car ces essaims avaient été préparés à l'automne. Les cadres sont à brûler car ils sont intoxiqués et ne peuvent plus servir.

A l'avenir, il est probable que nous soyons obligés de déménager tout ou partie du rucher après la saison du châtaigner voire avant si la saison est trop chaude. Actuellement, tout devient compliqué : demande de travail supplémentaire, doit-on continuer l'élevage de reines chez nous ? Trouver un lieu de remplacement... De plus, le miel que nous produirons ne sera plus de Valojoux. A l'avenir, il proviendra des communes avoisinantes et surtout préservées. Nous sommes certifiés en bio et il devient impossible de tenir le cahier des charges dans ces conditions.

Bien sûr, un abattement vous saisit dans l'immédiat, tout éleveur connaît cela. Qui n'a pas découvert une de ses bêtes morte un beau matin sans avoir rien vu venir ? Ensuite, c'est un sentiment d'injustice qui vous glace le dos mais là il faut bien garder la tête sur les épaules et ne pas se tromper.

Le devenir de notre territoire et santé

Ce qui est préoccupant dans cette information, n'est pas tant l'évènement en lui-même, devenu banal dans l'hexagone. Les abeilles sont certes menacées mais au bout du compte, elles s'adapteront, muteront, repartiront de presque rien mais seront. Elles ont tout connu sur terre, depuis 4 millions d'années.

Sentinelles de l'environnement, comme le décrit l'UNAF (syndicat national apicole) l'abeille donne un parfait diagnostic de nos biotopes. Et c'est bien ce diagnostic qui nous

intéresse car il concerne, dès aujourd'hui, la santé de nos enfants. L'emploi d'insecticides néonicotinoïdes (neuro toxique) est reconnu dangereux pour les plus jeunes. Des maladies type Parkinson, Alzheimer et autres douceurs apparaissent plus tôt dans l'existence de ces derniers. Bref, nous sommes en danger.

Pour info, les néonicotinoïdes ont une rémanence de plusieurs années qui s'allonge lorsqu'ils sont présents en terre et que l'on retrouve de plus en plus dans les eaux potables. L'effet strate en fonction d'utilisation au fil des années n'est pas à négliger non plus et ce sans parler de l'effet cocktail avec les autres pesticides.

Ne nous trompons pas de cible

Sur ce sujet, je serai direct. J'ai la rage contre ces « gouvernants » qui naviguent au gré du lobbying et des sondages et contre leurs alliés agro industriels qui font leur loi.

Dernière information du 16 mars 2016 à l'Assemblée Nationale, concernant le vote sur l'interdiction des néonicotinoïdes (source syndicat Apiculteurs Midi Pyrénées) : *« Après un débat exceptionnellement long (près de 3h) et certains députés présentant les mêmes arguments que l'agrochimie, le vote du scrutin public a eu lieu dans une ambiance de suspense inédit. Par 30 voix pour contre 28, l'Assemblée Nationale adopte ainsi une interdiction ferme et définitive des insecticides néonicotinoïdes à partir du 1^{er} septembre 2018 »*. Mais comme le dit Delphine Batho (ancienne ministre de l'Environnement) : *« Quelle sera la volonté du pouvoir chargé de l'appliquer ? »*

Malheureusement, nous pouvons relever que :

- cette interdiction aura lieu après 3 saisons de plein emploi de pesticide.
- des dérogations sont retenues : c'est-à-dire les produits toujours en vente, chez les revendeurs sans contrôle et pénalité pour les abus, etc...
- il faut ensuite que cela passe au Sénat. Rappelons que par 2 fois, le Sénat a retoqué les projets de loi sur l'interdiction de ces pesticides dangereux. Sénateur de la Dordogne, Bernard Cazeaux, a, lui aussi, voté contre ces projets de loi (source : résultat des votes sur le site du Sénat).
- le Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll joue un jeu trouble dans cette histoire (1), soit disant pour préserver le devenir des agriculteurs (c'est nouveau cette préoccupation !), tout en reconnaissant la dangerosité de ces produits. Portera-t-il cette responsabilité vis-à-vis des futures victimes ? On peut fortement en douter. Ce qui remet en cause cette notion de responsabilité, tant vantée par les politiques eux-mêmes. Bref, tout citoyen peut se sentir soulagé avec de telles velléités.

Face à ce problème grandissant, les politiques de l'Europe et nos politiques nationaux tendent par leurs pseudos engagements à laisser les citoyens se débrouiller et à régler le problème entre eux, sur le terrain. Et c'est là, précisément qu'il ne faut pas se tromper de cible.

Le problème de l'agriculture et du revenu de nos agriculteurs, de la vie en zone rurale, du devenir et de la pleine inscription de nos jeunes sur ce territoire, des personnes âgées, de l'apiculture, c'est une question commune aux mêmes origines. Il est temps que nous abordions ce sujet entre citoyens responsables dans le sens noble et réel du terme et que nous nous unissions dans les mêmes combats.

Je ne veux pas m'affronter avec mon voisin, je désire garder la discussion et la relation avec lui. La seule réflexion que je me permettrais de lui dire sera « ce n'est pas le dernier qui a parlé qui a raison », le dernier étant à la fois l'industrie agro chimique, les semenciers industriels produisant des semences productives et plus nécessaires de pesticides, les formations agricoles financées souvent par ces mêmes industries (2), les politiques qui festoient aux banquets organisés par ces mêmes industries (2), les coopératives et revendeurs lanceurs de fausses alertes, à but mercantile. Il est temps que l'agronomie reprenne sa place

dans la recherche et le développement technologique de l'agriculture. La chimie comme seule réponse technique s'inscrit dans l'ancien temps et est néfaste au devenir de nos jeunes. Il faut aller de l'avant.

Cependant, je l'avoue, j'ai bien envie d'ouvrir une ruche ou deux (3) en pleine Assemblée Nationale. Le piquant de ces dames (parole d'expert) rappellera les principes de réalité et d'humilité nécessaires à ces irresponsables.

Gilles Bouny

(1) <http://www.alerte-medecins-pesticides.fr/>

(2) http://www.franceinfo.fr/replay-magazine/france-2/cash-investigation-du-mardi-2-fevrier-2016_1286821.html

(3) avec un nourrissage (terme en apiculture) spécial. Composition : sirop 50/50 avec 2 cuillères d'harrissa.

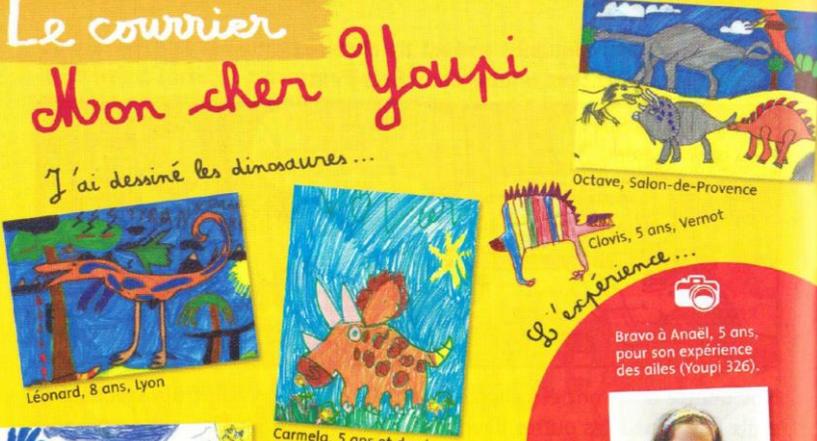
Congés d'été

Nous avons recruté Patricia NOEHRINGER qui secondera Christelle au secrétariat de mairie. Pendant la période du 8 au 22 juillet inclus, elle vous accueillera les mardis et vendredis matins uniquement. Débutante dans la profession et n'ayant pas de délégation de signature, nous vous remercions par avance de l'indulgence dont vous ferez preuve à son égard.

NOS ENFANTS...

*Le courrier
bon cher Youpi*

J'ai dessiné les dinosaures ...



Léonard, 8 ans, Lyon

Octave, Salon-de-Provence

Clovis, 5 ans, Vernot

3^e expérience ...

Bravo à Anaël, 5 ans,
pour son expérience
des ailes (Youpi 326).



Carmela, 5 ans et demi,
Valojoux

**Et toi, si tu dessinais
ta récré préférée?**
Envoie ta création
avec ton nom et ton adresse à :
YOUPI – la récré,
18, rue Barbès,
92 128 Montrouge Cedex.

Félicitations Carmela
pour ce joli dessin paru
dans le magazine YOUPI.



Dimanche 22 mai s'est déroulé au gymnase Montignac le championnat régional de Twirling auquel deux enfants de Valojoux ont participé avec leurs équipes.

Grace au sérieux de leur entraînement, les poussines ont remporté la première place du podium.

Les résultats de l'équipe des minimes leur ont permis de se hisser à la plus haute place avec, à la clé, une qualification au championnat de France à Vannes les 25 et 26 juin.

Visite de Régis Delpuech à l'école de Thonac

Jeudi 31 mars 2016, nous avons rencontré Régis Delpuech qui est un auteur de livres de jeunesse.

On lui a posé des questions sur son métier, auxquelles il a répondu.

Maintenant, on sait que c'est une grosse machine qui imprime les livres.

Pour les illustrations, Régis donne souvent des indications ; il explique par exemple à ses illustrateurs ce que doivent faire les personnages dans les livres.

Après, il nous a lu des histoires qu'il a écrites et même des histoires qui n'ont pas encore été éditées.

Il nous a aussi laissé un souvenir : une dédicace dans le livre *Pamela n'aime pas l'herbe*.

Tout le monde était ravi de rencontrer Régis Delpuech.

Texte dicté au maître par les élèves de GS/CP



VALOJOULX D'HIER

Affaires de la Révolution Française à Valojoux

L'avocat du Roi au sénéchal de Périgueux requit des poursuites contre quatorze des factieux et obtint décret de prise de corps contre huit d'entre eux. Ces paysans ne voulaient plus payer les droits du seigneur. Mais les privilèges honorifiques des seigneurs les irritaient autant que leurs droits utiles.

Bussièrre raconte, à ce propos, l'affaire de la girouette, enlevée en Périgord, au château de M. de Masnègre, par des paysans qui y voyaient un signe de féodalité.

Ils envahissent le château, se font donner à manger, fouillant partout, prennent, fusillent la volaille et les pigeons, « les pigeons surtout, qui expièrent dans cette hécatombe les abus séculaires du droit de colombier ».

Au bout de deux heures, dit Bussièrre, les paysans prirent congé de leurs hôtes, qui les reconduisirent poliment jusqu'à la croix du chemin de Valajouts. On allait se quitter bons amis, lorsqu'une dernière exigence des chefs de la troupe faillit tout gâter.

« Et, avant de se retirer, dit un témoin, deux ou trois exigèrent du sieur de Masnègre qu'il les embrassât, disant qu'ils étaient tous égaux, à quoi ledit sieur se refusa et se contenta de leur tendre la main. Ils demandèrent alors que la dame Masnègre les embrassât, ce qu'elle eut la complaisance de faire. »

D'après un autre témoin, M. de Masnègre se serait montré quelque peu récalcitrant dans la circonstance. « Et avant que la troupe se retirât, dit son homme d'affaires dans l'enquête, le nommé Jardel tendit la main au sieur de Masnègre, lequel ayant refusé de toucher la main audit Jardel, ce particulier, adressant la parole à la dame de Masnègre, lui dit : « Votre mari refuse de toucher de main avec moi, mais nous aurons l'honneur de le voir dans quelque temps. »

Des fusils s'abaissèrent menaçants. Le baiser de la châtelaine arrangea tout.

Comme ils se retiraient, un borgne coucha en joue M. et Mme Masnègre, mais il ne tira pas, parce que plusieurs lui dirent de n'en rien faire, ajoutant que ces messieurs étaient d'honnêtes gens.

Sources

La Révolution Française et le régime Féodal par Alphonse Aulard (1919)

Capel

Lo Tistonet de'n Aubas a perdut son capel. N'es plan malurós qu'aquel capel, un crane capel de futre negre, li èra plan de mestier emb d-aquel printemps tant pluvinhós.

Aqueste dinmenc matin, se ditz lo Tistonet que ne'n trobará benlèu un a panar a la glèisa. Quò's l'ora de la messa de Rampalms, quò tomba plan coma cal, i a un monde fòl que son venguts se far benesir lo boissonet.

S'assita al fons de la glèisa, pas lonh de la taula onte los òmes l'i pausan lor capel e fai semblant d'escotar lo sermon del curet. Aqueste dinmenc, lo curet au causit le tornar parlar deus diètz commandaments que mancan sovent al monde d'anuèit.

Mas après la messa, Tistonet pensa quitament pus a raubar un d'aqueus capel que justament n'i a un modòl sus la taula del fons. Lo Tistonet ten a mercejar lo curet. Li vai parlar :

« Mon paire sèi vengut vos mercejar. M'avètz drubit los uèlhs. Eri dintrat dins aquesta glèisa emb l'idèia de raubar un capel qu'ai perdut lo meune. E ben figuratz-vos qu'après aver escotat vòstre sermon, ai camjat d'idèia... »

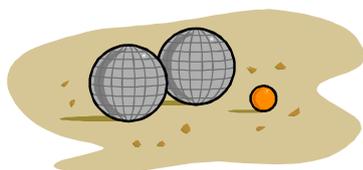
Lo curet n'es tot content. Es tament rare de trobar un paroquian repentit ! Endonc li ditz :

*« Siasquètz benesit, mon filh. Quò's segur quand ai parlat del ueitièma comandament : **jamai raubaràs pas...***

*--Non pas... respondèt Tistonet, quò's puslèu al setièma comandament, quora avètz dich : **conveitaràs pas la femna de ton vesin...** Aquí me sèi rapelat ont aviái oblidat mon capel... »*

Daniel CHAVAROCHE

INFORMATIONS ASSOCIATIONS



VALOJOULX PÉTANQUE

24 Août 2016, une date à retenir

En association avec le club de pétanque et le soutien des associations communales, l'EFS (Etablissement français du Sang) organise une journée « Don du sang » à la salle des fêtes de Valojoulx.

Au programme :

- Le matin : démonstration de taille de pierre
- L'après-midi : Don du sang – Concours de pétanque.

Venez nombreux à cette journée car votre action, à quelque niveau que ce soit, permettra certainement la survie de plusieurs vies humaines. Nous comptons sur vous tous.

Toute l'équipe de Valojoulx Pétanque vous souhaite un bel été 2016 !

*Le Président
Philippe Bastide*



COMITE DES FETES

Repas des aînés et galette des rois

Le repas des aînés s'est déroulé le **Dimanche 10 Janvier** à la salle des fêtes de VALOJOULX, suivi de sa traditionnelle galette des rois.

Assemblée générale – Vendredi 29 janvier

- **Le nouveau Conseil d'administration** : BUQUET Sylvine, CALVO Mireille, CALVO Nicolas, CARBONNIERE Christiane, CHAVAROCHE Christelle, LALEU Betty, LALEU Claude, MANSARD Isabelle, MANSARD Mallory, SALVIAT Christiane, SALVIAT Yves, SEILLER Christophe.

- **Membres du Comité des fêtes** : BOISSARIE Michel, GAILLARD Maurice, MANET-CARBONNIER Nathalie.

- **Election du bureau** : Monsieur le Président rappelle la composition du bureau 2015 et annonce la démission de Christelle CHAVAROCHE de son poste de secrétaire. L'appel à candidature est donc lancé. Après concertation et vote, le nouveau bureau est ainsi composé :

Président : Yves SALVIAT

Vices Présidents : Laurent BUQUET- Christophe SEILLER

Secrétaire : Isabelle MANSARD

Secrétaire adjointe : Cristelle CHAVAROCHE

Trésorière : Christiane CARBONNIERE

Trésorière adjointe : Christiane SALVIAT

- **Calendrier Manifestations** :

-vide-greniers - brocante : 3 avril 2016

-Méchoui-Feu de la St Jean : 25 juin 2016

-Marchés de pays : tous les vendredis du 1^{er} juillet au 26 août 2016

- Fête votive et 19^e Raid Valojoux Vézère : 13 et 14 août 2016

-Quine : 1^{er} octobre 2016

-Décorations du village pour les fêtes de fin d'année : 7 décembre 2016

-Arbre de Noël des enfants de la commune : 10 décembre 2016

-Repas des aînés : 8 janvier 2017

-AG du Comité des Fêtes : 20 janvier 2017

Vide-greniers - Brocante

Dimanche 3 avril dernier a eu lieu le vide-greniers-brocante sur la place de la mairie et aux abords de salle des fêtes. 80 exposants étaient présents à cette manifestation sous un beau soleil. Les visiteurs sont venus nombreux.

Repas de la Saint Jean

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 25 juin à 19h à la salle des fêtes de pour notre traditionnel Méchoui. Le menu est à 20 € par personne, les enfants de moins de 10 ans (gratuits) de 11 à 15 ans (10 €). Vous pourrez ainsi déguster : apéritif, perles Japon, assiette périgourdine, méchoui mouton et haricots couenne, fromage, tarte (vin compris). Nous vous demandons de bien vouloir vous faire inscrire avant le mercredi 22 juin 2016.

La soirée sera animée par **DJ José**.

Nous espérons vous voir nombreux à cette manifestation qui ouvrira les festivités de l'été.

Marchés de pays

Encouragés par le vif succès de l'année passée, nous vous invitons à nous retrouver tous ensemble autour d'une table pour faire honneur à notre patrimoine culinaire dans une ambiance amicale et chaleureuse. Rendez-vous donc pour l'ouverture de la saison le vendredi 1^{er} juillet !

Quelques animations au programme pour embellir vos soirées :

- le 8 juillet, jazz par MNOP Tour

- les 22 juillet et 12 août : groupe floklorique des Escoudaires de Thenou.

Nous sommes également en attente de réponse pour les soirées karaoké.

Fête votive et 19^e Raid Valojoux Vézère – 13 et 14 août

Le samedi matin, Corinne Laleu vous propose une randonnée pédestre d'une dizaine de kilomètres. Le club de pétanque de Valojoux vous attend en début d'après-midi pour son concours de pétanque.

La journée se terminera par une soirée paëlla aminée par le groupe MNOP.

Jour J le dimanche 14 août départ de notre RAID comme à l'accoutumé à 8h30,. Animations et ambiance festive toute la journée, manège et structures gonflables gratuits comme d'habitude. Nous clôturerons ce week-end de fête par un repas dansant animé par **DJ José**.

Soirée conte – Mois du Lébéro

Dans le cadre du festival du Mois du Lébéro, nous accueillerons **Jean Metaigner** et son spectacle « **Le bal des casse-cailloux** » le vendredi 18 novembre à la salle des fêtes.

Toute l'équipe du comité des fêtes vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

*Le Président,
Yves SALVIAT*



Chorale "Les Lundis Chantants"

La chorale de Valojoux a connu un début de saison difficile pour deux raisons : le départ de sa chef de chœur, Madame Martina Heinrich et la disparition du pupitre des hommes, ils sont partis pour des raisons personnelles et notre président Alain Ferron a quitté ses fonctions.

Nous avons donc une nouvelle présidente, Madame Odile Roux, élue à l'unanimité lors de l'assemblée générale en novembre 2015.

Il nous a fallu plus de deux mois pour rebondir et trouver une personne pour nous diriger. Au mois de décembre, Monsieur Jean Roux, chef de chœur dynamique et compétent, a bien voulu nous donner une seconde chance et a accepté de diriger la vingtaine de choristes ayant résisté à cette « tempête ». Nous l'en remercions vivement.

Nous avons donc travaillé d'arrache-pied depuis 5 mois et pouvons maintenant vous proposer un répertoire nouveau et varié, avec quelques reprises adaptées à notre nouveau profil.

Nous répétons les mardis de 20h à 22h dans une ambiance toujours aussi conviviale, à la salle des fêtes de Valojoux. Vous pouvez venir nous voir si vous êtes intéressés.

N'hésitez pas à venir nous redécouvrir et à nous encourager le dimanche 26 juin à 17h en l'église de Valojoux, en soutien à l'association « les amis de l'église de Valojoux ».

Nous vous en remercions vivement par avance.

*La Présidente,
Odile Roux*

La Terre en Feu

Nous avons accueilli plus de 70 personnes pendant les trois journées Européennes des Métiers d'Art du 1^{er} au 3 avril, manifestation annuelle qui rassemble de plus en plus d'artistes sur toute l'Europe.

Tous les ateliers étaient gratuits. Au programme, des ateliers de modelage, de tournage pour tous, une cuisson Raku, la mise en place d'un four à bois en commun et une cuisson au bois avec enfumage des pièces en fusion, des films de potiers du monde, la visite de l'atelier, des fours, une démonstration de tournage, une exposition vente de poteries au profit de l'association.

Cette année, Sophie Cateau, arthérapeute évolutive installée à La Chapelle Aubareil est venue proposer des ateliers de peintures aux argiles naturelles de toutes les couleurs, la fabrication de tableaux avec des végétaux, avec une séance d'herborisation en forêt autour de l'atelier.



Louise Vinciarelli a animé un atelier de fabrication d'un tambour avec un cercle en terre et la tension d'une peau, la fabrication de la mailloche et une petite initiation au jeu du tambour.

Nous souhaitons ouvrir l'atelier à d'autres artistes pour les **JEMA 2017** qui se tiendront du 31 mars au 2 avril. Autour de la terre et du feu, d'autres disciplines et voir avec des artistes et artisans de la Vallée s'ils seraient intéressés pour organiser un petit circuit d'ateliers locaux. Si vous connaissez des personnes intéressées vous pouvez me le faire savoir

Construction d'un four à bois pour la porcelaine

En avril, nous avons entrepris la construction d'un grand four à bois pour la porcelaine et la terre sigillée, soit deux températures différentes, 1300° et 1000°. Une chambre de post combustion va permettre de brûler tous les gaz et ainsi ne pas créer de pollution.



C'est une grande chance pour un potier de pouvoir cuire dans un four comme celui-là et c'est un rêve commun à beaucoup de potiers.

En automne dernier, j'ai eu la chance d'être invitée par une potière en Chine à Jingdezhen pour travailler la porcelaine et visiter les fours des dynasties et j'ai enfin pu concrétiser ce vieux rêve maintenant en construisant ce four.

Au moment où j'écris cet article, il reste les cheminées à terminer, puis le four devra sécher longtemps, puis cuire très doucement avec son

matériel réfractaire, d'abord à très basse température, 500/600° puis un biscuit, température de la terre sigillée et une cuisson de haute température pour la porcelaine ou le grès (1300°).

Deux dates, 10 et 16 juillet :

J'invite ceux qui le souhaitent, petits et grands le dimanche 10 juillet de 10 h à 12h et de 15h à 17h à venir modeler un bol en argile. Sur inscription pour que je puisse préparer l'argile. Participation de 5€ par bol pour le matériel et la cuisson. Quand il sera sec, le bol sera recouvert de terre sigillée et passera dans la première cuisson de biscuit du four avec une petite fête d'inauguration le dimanche 16 juillet. Cette cuisson de biscuit durera toute la journée, ceux qui ont envie d'apporter leur pique-nique sont les bienvenus.

La cuisson de haute température aura lieu plus tard.

Régulièrement ont lieu à l'association des « **journées partage** » au cours desquelles nous faisons quelques travaux pour l'association, ramassage du bois pour les cuissons, nettoyage ... une partie de la journée, nous déjeunons ensemble, chacun apporte quelque chose et nous partageons et l'autre partie de la journée nous faisons de la terre ensemble, ou une cuisson. Deux tours sont à disposition des adhérents et un espace de travail de la terre. Bienvenue si vous êtes intéressés. Appelez-moi...

Le 30 juillet, je construirai en public un **four papier** sur la commune de Beauregard de Terrasson qui organise une fête de la poterie pour réhabiliter cette vieille tradition potière du village. C'est dans le cadre de l'Agenda 21. Un four papier est construit avec du papier, du bois et de la terre et permet de cuire à 1000° facilement des poteries. On peut en construire un avec les enfants au fond du jardin... A cette occasion, j'ai collecté de la terre avec laquelle je fabriquerai des poteries ainsi que le four. Le 31 juillet au matin, marché de potiers toute la journée et défournement des poteries cuites dans le four papier.

Des conférences, une exposition de poteries traditionnelles prêtées par des collectionneurs se tiendront pendant ces journées.

Si vous êtes intéressés par les activités de l'association vous pourrez les retrouver sur le site et le blog et recevoir les nouvelles de l'atelier

Sur You tube, en cherchant « four papier la terre en feu » vous pourrez voir un film réalisé à l'atelier par Gérard Gali.

Sur le site <http://laterreenfeu.fr> vous trouverez les dates des manifestations proposées

Sur le blog <http://laterreenfeu.canalblog.com> vous trouverez des centaines de photos

J'invite ceux qui sont curieux de voir les fours, visiter l'atelier ou faire un cadeau, à m'appeler au 06.85.23.01.52. Je ne suis pas toujours à l'atelier mais je descends volontiers si je suis là.

Sur place il y a une exposition vente de poteries sigillées, Raku et traditionnelles au profit de l'association. J'expose aussi quelques sigillées à la boutique Piqoli de St Léon sur Vézère près de l'église. Très belle boutique avec du bel artisanat. Olivier fait des bijoux en ivoire de mammoth poli et d'autres artistes exposent également.

Sophie Houdebert

CARNET



Naissances

Octavio Michel, fils de Léa MANET et José ISLAS, petit-fils de Nathalie MANET-CARBONNIERE et arrière-petit-fils de Christiane CARBONNIERE, la Poularie

Anna, fille de Rosanna et Philippe HILAL, le Caillou

Emma, fille de Magali SANFOURCHE et Emmanuel LE DÉVÉHAT, le Bourg

Jules, petit-fils de Jean-François MOUNEY, le Castang

Norah, petite-fille de Martha et Alain DESCHAMPS, le Fraysse

Bienvenue à ces bébés !!!



Mariages

Le 13 février a été célébré le mariage de Patrick BOUTOT et de Christel TERRAL.

Tous nos vœux de bonheur aux mariés !!!



Décès

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles...

de Damien PERGOLA, pour le décès de sa mère

de Johanna DE VRIES, le Monteil

d'André ROULLAND, le Fraysse

d'Alain et Martha Deschamps, pour les décès de leurs mères



Bienvenue dans notre village :

Christophe et Béatrice HUARD, le Caillou

Traduction

Chapeau

Tistounet d'Aubas a perdu son chapeau. Il en est bien malheureux car ce chapeau, un beau chapeau de feutre noir, lui était bien utile en ce printemps si pluvieux.

Ce dimanche matin, il se dit Tistounet qu'il en trouvera peut-être un à voler à l'église. C'est l'heure de la messe des Rameaux, ça tombe bien, il y a un monde fou venu se faire bénir le rameau de buis.

Il s'assoit au fond de l'église, pas loin de la table où les hommes posent leur chapeau et il fait semblant d'écouter le sermon du curé. Ce dimanche, le curé a choisi de parler des dix commandements qui manquent souvent aux gens d'aujourd'hui. Mais après la messe, Tistounet ne pense même plus à voler un de ces chapeaux qui sont justement entassés sur la table du fond. Tistounet tient à remercier le curé. Il va lui parler :

« Mon père je suis venu vous remercier. Vous m'avez ouvert les yeux. J'étais entré dans cette église avec l'intention de voler un chapeau car j'ai perdu le mien. Eh bien figurez-vous qu'après avoir écouté votre sermon, j'ai changé d'avis... »

Le curé est tout content. Il est tellement rare de trouver un paroissien repent ! Alors il lui dit : « Soyez béni, mon fils. C'est certainement quand j'ai parlé du huitième commandement : tu ne voleras jamais...

--Non... répondit Tistounet, c'est plutôt au septième commandement, lorsque vous avez dit : tu ne convoiteras pas la femme de ton voisin... C'est là que je me suis souvenu où j'avais oublié mon chapeau... »

Daniel CHAVAROCHE

***Vous pouvez trouver toute l'actualité
de la commune sur notre site***

www.valojoux.fr

*Toute suggestion ou information seront les
bienvenues... Si vous souhaitez que votre
entreprise ou votre activité y figurent, nous
vous remercions de bien vouloir donner
l'information à la mairie.*